

Conseil de l'UFR

Arts, Lettres, Langues et Sciences Humaines

Séance du 13 octobre 2022

Compte rendu n° 10

Secrétaire de séance : Karine-Sophie REGNIER

Etaient présents à l'ouverture de la séance : 29 présents et représentés

| COLLÈGE A |
|--|
| M. Jean-Pierre BRACCO |
| M. Arnaud BROTONS (procuration à M. Lionel DANY) |
| Mme Emmanuèle CAIRE |
| M. Lionel DANY |
| Mme Anna GUILLO |
| Mme Sophie HERMENT |
| M. Guy LE THIEC |
| Mme Linda PILLIÈRE |
| M. Raffaele RUGGIERO |
| M. Tristan VIGLIANO |
| COLLÈGE B |
| Mme Valérie ANDRÉ |
| M. Vincent BREJARD (procuration à M. Médéric GASQUET-CYRUS à partir de 12h45) |
| Mme Céline BRICAIRE (procuration à Mme Sophie HERMENT à partir de 12h) |
| Mme Virginie CULOMA-SAUVA (procuration à Mme Sophie NEZRI-DUFOUR à partir de 12h45) |
| Mme Alice FABRE (à partir de 11h) |
| Mme Ghislaine GALLENGA (procuration à M. Mohamed OUERFELLI) |
| M. Médéric GASQUET-CYRUS |
| Mme Sophie NEZRI-DUFOUR |
| M. Mohamed OUERFELLI |
| M. Fabrice PELLERIN (procuration à Mme Valérie ANDRE) |
| COLLEGE IATSS |
| Mme Françoise DESRUES |
| M. Samba DIOP (procuration à Mme Sandra LUDWIG à partir de 11h) |
| M. Guillaume GRÉGOIRE |
| Mme Sandra LUDWIG |
| Mme Marie Christiane MIRTILLO |
| Mme Carole VITALI |
| COLLÈGE USAGERS |
| Mme Appoline HAQUET (procuration à M. Paul MARIANI) |
| M. Paul MARIANI |
| PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES |
| Mme Aurélie BIANCARELLI-LOPES (procuration à M. Lionel DANY) |
| M. Jorn CAMBRELENG (procuration à M. Mohamed OUERFELLI) |
| Mme Céline CISSE (jusqu'à 13h20) |
| M. Philippe VIDOR (procuration à Mme Sandra LUDWIG) |
| INVITES |
| Mme Céline REGNARD |
| Mme Valérie DEBUICHE |
| Mme Stéphanie HUGUET |
| M. Sebastian HUSCH |
| Mme Emmanuelle LE BARBENCHON |
| Mme Linda ZAOUÏ |

31 membres présents ou représentés : le quorum de 20 est atteint.

M. Dany, Doyen de l'UFR ALLSH, ouvre la séance à 10h10.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2022
2. Campagne d'emplois

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2022

Demandes de modifications de la part de Mmes Haquet, André et Regnard et de M. Gasquet-Cyrus.

Vote pour l'approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2022 : 22 pour et 7 abstentions (29 votants)

2. Campagne d'emplois

Point présenté par Lionel Dany

Rappel des grands principes du processus d'évaluation (page 8 de la présentation power point).

Schéma récapitulatif de la mise en œuvre du processus d'évaluation (page 9 de la présentation power point).

Proposition de classement des postes d'enseignants-chercheurs pour la campagne 2023.

M. Le Thiec, au nom de la liste Convergences, rappelle les objections formulées lors du précédent conseil au sujet de l'évaluation des demandes, en particulier, le problème de l'évaluation par un seul expert. Ils s'inquiètent du « troc » auquel les directions de départements ont dû se soumettre pour conserver des postes au détriment des personnels.

La liste Convergences souhaite savoir comment la Direction de l'UFR va négocier avec la Direction d'AMU les propositions qui vont être votées ce jour et faire face au budget alloué très restreint. Il souligne également que l'absence de la VP de secteur à ce conseil dédié à la campagne d'emplois paraît inquiétante.

La liste Convergences souhaite que sa déclaration soit annexée au compte-rendu.

M. Vigliano souhaite savoir si la masse salariale a ou va être négociée avec la Direction.

Mme Caire s'inquiète également de la perte d'emplois récurrente. Elle souhaiterait que la campagne d'emplois soit envisagée en termes de postes nécessaires.

M. Ouerfelli souhaiterait avoir un comparatif avec les budgets alloués aux autres composantes d'AMU. La configuration actuelle de la campagne d'emplois tend à faire perdre de nombreux postes et va conduire à la nécessité de réduire drastiquement l'offre de formation de l'UFR.

Mme Le Barbenchon précise quelques points : la masse salariale allouée à l'UFR est indépendante des masses salariales allouées aux autres composantes, les budgets alloués sont calculés en fonction de la masse salariale libérée par les différents départs. De plus, Les campagnes précédentes d'atérisation systématique ont aujourd'hui des conséquences néfastes sur les budgets disponibles parce que pour demander un poste de MCF, il faut donner en contrepartie trois postes d'ATER et perdre de ce fait de nombreuses heures d'enseignement.

Mme Regnard aimerait connaître les dotations allouées aux composantes. **M. Dany** précise qu'il ne s'agit pas de dotation, mais seulement de la masse salariale libérée par les départs.

Mme Regnard précise que la MMSH a souhaité que sa campagne d'emplois soit intégrée dans le processus global de mise en œuvre au niveau des ALLSH.

M. Ouerfelli demande à ce que la règle budgétaire imposée par AMU et la logique comptable du calcul de la masse salariale soient remises en cause.

M. Dany tient à préciser que près de 50% des demandes apparaissent dans les classements de la campagne d'emplois pluriannuelle. Les comités ont travaillé en fonction du cadre contraint mais aussi en tenant compte des besoins formulés par les départements afin d'y répondre au mieux.

Mme Caire pense que ces 50% correspondent à la demande actuelle mais ne prennent pas en compte les nouvelles demandes qui vont apparaître au fil des ans. **M. Dany** précise que sur les quatre dernières années, l'UFR n'a pas perdu de volume de postes, perdre 30% de masse salariale ne correspond pas à perdre 30% de postes. Il est également important de prendre en compte tous les dispositifs qui contribuent aujourd'hui à la campagne d'emplois (repyramidage, concours au titre du 46-3, 26-I-2).

Mme Debuiche explique qu'il ne faut pas penser à une réduction de l'offre de formation mais au contraire anticiper les recrutements nécessaires pour la soutenir. **M. Ouerfelli** et **Mme Herment** trouvent qu'il n'y a pas de synchronisation entre la campagne d'emplois, déjà actée, et le travail sur la nouvelle offre de formation qui lui vient tout juste d'être initié.

Mme Bricaire tient à préciser que son département n'a pas consulté ses membres au sujet de la campagne d'emplois. Elle trouve ne pas avoir été suffisamment informée et découvre les demandes qui ont été formulées.

Mme André souhaite que la campagne d'emploi intègre des postes supplémentaires, identifiés en Conseil d'UFR, sur la base des demandes formulées par les départements et les laboratoires.

M. Dany précise que le modèle de pluri annualité choisi par l'UFR est suivi de près par la Direction d'AMU qui souhaite voir si ce modèle ne pourrait pas être appliqué à l'ensemble de l'Université.

M. Ruggiero trouve que cette politique de réduction des postes d'enseignants-chercheurs au sein des universités résulte en fait d'une politique européenne. Il souhaiterait que l'amertume engendrée par cette politique soit remontée auprès de la direction d'AMU.

Comme plusieurs de ses collègues, il s'inquiète également que certains départements n'aient pas bien communiqué auprès de leurs membres. Il déplore également que les expertises menées soient restées sur un ancien modèle à savoir demander un poste dès lors qu'il y a un départ à la retraite. La remontée de 124 fiches ne lui semble de fait, pas rationnelle. Il souhaiterait que l'on raisonne différemment. Il demande également de la souplesse pour les deux dernières années de la campagne pluriannuelle.

M. Gasquet-Cyrus est heureux de voir que le conseil d'UFR prenne des décisions politiques. Il comprend que cette nouvelle formule de pluri annualité puisse donner l'impression de ne pas pouvoir faire de nouvelles demandes de postes. Il s'inquiète d'entendre que certains départements n'ont pas correctement fonctionné et non pas pensé à la collégialité.

Mme André insiste sur le fait que la notion de collégialité voulue par la direction de l'UFR ne s'applique pas dans certains départements.

M. Ouerfelli avait déjà alerté en juillet sur les dérives qui pourraient avoir lieu et si certains directeurs d'unités et de départements ne demandaient pas l'avis de leurs membres. **M. Dany** précise que lors des demandes de retours concernant la campagne, il a été demandé à chaque fois que les propositions soient collégiales.

Mme Caire pense que le manque de collégialité est parfois dû à une culture dans certains départements, mais aussi à la temporalité de cette campagne qui implique parfois beaucoup d'acteurs et qui n'a pas permis de réunir tous les acteurs.

M. Le Thiec pose plusieurs questions :

- quid des postes qui n'ont pas été retenus ? **M. Dany** indique que l'information est conservée dans les archives.
- comment va se traduire une éventuelle augmentation de la masse salariale négociée lors de la conférence des moyens ? Une nouvelle consultation des différentes instances (Conseils de département, Comités, Conseil d'UFR) pourrait être organisée afin d'intégrer davantage de demandes exprimées.
- Il souhaite avoir le point de vue du Vice-doyen Recherche sur le sacrifice des postes d'ATER. Il pense que le troc proposé aux départements entre supports d'ATER et postes de titulaire prive nos doctorants de perspectives d'emploi, et est un marché de dupes. **M. Dany** précise que les directions de départements et d'unités se sont en fait mis d'accord.

M. Ouerfelli pense que les postes d'ATER sont utiles et il ne les considère pas comme des postes précaires, car ils permettent à des jeunes chercheurs de se former aux missions d'enseignement. Il s'inquiète aussi que 3 postes d'ATER ne permettent d'obtenir qu'un seul poste d'enseignant-chercheur titulaire.

M. Husch précise qu'il ne s'agit pas de faire disparaître les postes d'ATER mais de les réduire tout en gardant les postes d'ATER pérennes.

M. Ouerfelli demande des précisions sur les postes classés dans la catégorie optimisation de la masse salariale.

Vote à bulletin secret pour le classement des demandes de postes d'enseignants-chercheurs dans le cadre de la campagne d'emplois 2023 : 19 pour, 9 contre, 3 absentions (31 votants)

Propositions pour le dispositif du 46.3

Point présenté par Sebastian Husch

Suite au classement par sections CNU voté lors de la séance du conseil du 29 septembre, les départements ont été consultés pour savoir si un vivier était existant (classement page 17 de la présentation power point). Suite à cette consultation, il est apparu que la section 18, classée première, n'a pas de vivier.

Mme Caire ne comprend pas la présence de la section 14 dans le classement alors qu'ils ont obtenu un poste par le même dispositif l'an dernier.

M. Le Thiec souhaite savoir pourquoi la section 14 n'a pas été retirée. **M. Dany** explique que le poste obtenu en 2022 était positionné sur deux sections, mais qu'il est rattaché à la seule section 8 sur le plan administratif.

Vote à bulletin secret pour le classement définitif des sections CNU pour l'ouverture des concours au titre du 46-3 : 22 pour, 3 contre, 6 abstentions (31 votants).

Campagne d'emplois IATSS

Point présenté par Stéphanie Huguet

Liste des postes libérés en 2023 page 19 de la présentation power point et les propositions d'ouverture de concours IATSS (page 20).

Un poste de technicien (catégorie B) et un poste d'assistant ingénieur (catégorie A) sont demandés en interne.

Mme Vitali souhaite qu'à l'avenir les noms des personnes ne soient plus précisés comme pour les postes d'enseignants-chercheurs.

M. Le Thiec demande un bilan des concours 2022, et comment l'UFR peut soutenir les collègues qui sont candidats aux concours internes. **Mme Huguet** répond qu'un poste de technicien externe a été obtenu par un extérieur qui a pris en charge des stages au sein de la scolarité. Un poste d'assistant ingénieur vient d'être obtenu par une contractuelle en poste au sein de la cellule RH dans laquelle elle va rester. Un poste d'assistant ingénieur interne est en cours de recrutement.

Il souhaite savoir comment accompagner les personnels de l'UFR pour qu'ils réussissent au moins les concours de promotion interne. **M. Dany** indique que ce point est une priorité qui sera développé dans le cadre d'une politique sur les RH en 2023.

Mme Vitali souligne que lors de la campagne 2022, beaucoup de personnels n'ont pas candidaté sur un poste d'ASI interne car fléché RH et que ce poste ne sera au final pas affecté au sein de la cellule RH de l'UFR.

Mme Huguet demande à ce qu'il soit précisé lors du vote, lequel des deux postes demandés pour 2023 sera ouvert en externe, si la direction d'AMU venait à la demander. Les élus du collège IATSS sont unanimes sur l'ouverture du TECH en externe, même s'il serait important de rappeler que l'UFR a eu beaucoup de postes ouverts ces dernières années en externe et qu'idéalement les deux postes devraient être ouverts en interne.

Vote pour le classement des demandes de postes IATSS dans le cadre de la campagne d'emplois 2023 : 28 pour et 3 contre (31 votants).

Propositions de campagne de titularisation Point présenté par Stéphanie Huguet

Objectif et modalités page 21 de la présentation power point et propositions page 22.

Mme Vitali souligne que l'UFR a le plus faible ratio d'administratifs au sein d'AMU. **M. Dany** en est conscient et essaie de bien faire remonter l'information à la présidence.

Mme Guillo insiste sur le fait que les enseignants-chercheurs doivent appuyer les demandes de postes d'administratifs.

Vote pour les propositions pour la campagne de titularisation des personnels contractuels IATSS 2023 : pour à l'unanimité (30 votants)

M. Dany lève la séance à 13h30.

La présentation Power Point projetée en séance est annexée au présent compte-rendu.